



Compte rendu CSA

Une vague fumisterie

Le CSA du 13 novembre 2024 a mis en lumière des pratiques qui montrent un mépris criant de la part de la direction envers ses agents. Ce conseil devait être un espace de dialogue et de concertation, mais il s'est révélé être une nouvelle démonstration de la façon dont la direction manipule les échanges pour imposer ses décisions. Voici ce qui s'est passé :

Un faux choix sur les plannings 12h15 :

Dès le début, la direction a cherché à donner l'illusion du dialogue en proposant deux options de plannings pour les créneaux de 12h15. Mais nous avons rapidement compris qu'il s'agissait d'une mise en scène. Le premier planning, avec 21 jours en période estivale, ne respectait même pas la charte des temps, ce qui le rendait inapplicable. Ce subterfuge n'avait qu'un seul objectif : orienter le débat vers une solution préconçue par la direction. **Un manque total de respect envers les agents et leurs représentants.**

Un mépris affiché envers les propositions des agents :

Le service OMAP de l'établissement, étrangement disponible, s'est acharné à critiquer les plannings proposés par FO Justice MA Reims. Nos propositions n'ont été ni étudiées sérieusement ni respectées. Cette attitude démontre que la parole des agents ne pèse rien face à une direction déterminée à imposer sa volonté.

Des agents qui ne récoltent que des miettes :

Le mépris envers les surveillants est visible dans chaque décision prise par la direction. Les plannings proposés par la direction montrent que les agents ne bénéficient d'aucune amélioration de leurs conditions de travail. Au contraire, ils ne récoltent que des miettes, tandis que la direction coche les cases de sa feuille de route. **Le bien-être des agents passe au second plan.**

Un CSA manipulé pour servir les intérêts de la direction :

Alors que FO Justice avait demandé l'ajout de points à l'ordre du jour du CSA, la direction a choisi de faire la sourde oreille. Nos demandes légitimes ont été balayées d'un revers de main. Cette gestion est à l'image de l'attitude adoptée depuis des mois : **un mépris assumé envers les surveillants.** Ce CSA, censé être un lieu de discussion, a été utilisé comme un instrument au service d'une feuille de route déjà définie, ne laissant aucune place à la réalité du terrain ou aux besoins des agents.

Un projet aux agents de la porte B :

La direction prévoit que les agents de la porte B gèrent le quartier disciplinaire (QD)

lorsque l'électrification des portes sera mise en route. L'idée leurs et venues car il faut cocher la petite case MCI sans la moindre concertation, en ignorant complètement l'impact que cela aura sur leur quotidien et sur la charge de travail. Cette manière de procéder, sans échange, démontre une nouvelle fois la déconnexion totale de la direction par rapport aux agents.

Des questions essentielles restent sans réponse :

- Qui gèrera l'entre des parloirs lorsque les agents de la porte B seront mobilisés au QD ?
- Pourquoi ne pas envisager que les agents de la porte B puissent renforcer la porte A, pour alléger le travail de leurs collègues ?



Cette approche unilatérale est une atteinte à notre dignité professionnelle et met à mal le bon fonctionnement de l'établissement.

Absence de gestion sérieuse de l'absentéisme :

Selon la direction , l'absentéisme aurait diminué car les agents revenant de CMO sont convoqués pour un entretien afin d'identifier les problèmes et tenter de les résoudre. Mais la réalité quotidienne montre que cette approche, bien que prometteuse en théorie, n'a pas d'impact réel sur la charge et la répartition du travail. Les agents continuent de travailler dans des conditions difficiles.

La gestion des mouvements : une nécessité d'amélioration :

Il est nécessaire de constituer un groupe de travail, incluant des CPIP, des officiers et des agents de détention, afin de traiter de la gestion des mouvements au sein de l'établissement. Cette initiative, demandée par FO Justice, est indispensable pour apporter des solutions concrètes aux dysfonctionnements quotidiens.

En espérant que cette promesse sera tenue, et non pas comme l'engagement qui a été pris lors du dernier blocage devant les agents !

Demande de suspension des envois en formation :

FO Justice MA Reims a demandé de **suspendre l'envoi d'agents en formation jusqu'à juillet**, afin que nous puissions retrouver un effectif correct et garantir le bon fonctionnement de l'établissement. La surcharge de travail et les absences pèsent déjà lourdement sur les agents.

Un avertissement clair :

Si la direction persiste à ignorer nos demandes et à mépriser le dialogue, **nous nous ferons entendre autrement**. Si bloquer l'établissement est le seul moyen de nous faire écouter, alors nous le ferons. Monsieur le Directeur, comprenez bien que nous n'accepterons plus d'être traités de cette manière. Les agents de terrain méritent respect, écoute et des décisions concertées.

Nos revendications sont sans appel :

- Respect des agents et consultation réelle pour toute modification de leurs conditions de travail.
- Un réexamen des plannings proposé afin de respecter la charte des temps et garantir des conditions de travail dignes.
- Refus de toute charge de travail supplémentaire imposée aux agents de la porte B sans concertation.

La gestion de l'établissement ne peut plus se faire dans le mépris et l'indifférence. Nous exigeons une concertation honnête et respectueuse, en prenant en compte les préoccupations des agents, pour que le climat de travail soit enfin respectueux et humain.

Adresse du Bureau local :

Mail :

Tel :

SLP FO Justice MA Reims

Le : 13/11/2024

